

**DEPARTEMENT DE L'ORNE**  
**CANTON RADON**  
**COMMUNE D'ÉCOUVES**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DE LA COMMUNE D'ÉCOUVES**  
**L'AN DEUX MILLE DIX NEUF LE VINGT SIX JUIN**

L'an deux mille dix-neuf, le 26 Juin à 19 heures 30, les Membres du Conseil Municipal de la commune d'Écouves se sont rassemblés en réunion ordinaire à la salle du conseil de Radon après convocation légale sous la présidence de Monsieur Alain MEYER, Maire.

Étaient présents : Philippe ACCIARI, Fabienne BLEICHER, Claude BROULT, Didier CHEVALIER, Josselyne DAGOREAU, Danielle ERNOU, Alain GAUDRÉ, Pierre GUÉRIN, Céline LE LIEVRE, Maryse LEGUAY, Alain MEYER, Elisabeth MOTAS, Karine NUGUES, Isabelle POTTIER, Gérard RABINEL, Michel SENAULT, Catherine TERHEC, Michèle TROLIO, Régis VÉCRIN.

Absents excusés : Baudouin DE LA MOTTE SAINT PIERRE, pouvoir à Alain MEYER  
Yannick DUDOUIT, pouvoir à Karine NUGUES  
Arnaud GAUDRÉ

Secrétaire de séance : Danielle ERNOU

Conseillers en exercice : 22  
Votants : 21

Conseillers présents : 19

Date de la convocation : 18 Juin 2019

**37- 2019 : TARIFS DU RESTAURANT SCOLAIRE 2019/2020**

Conformément à la convention de gestion passée avec la Communauté Urbaine d'Alençon, Monsieur Alain MEYER présente les nouveaux tarifs de la cantine qui seront appliqués à compter de Septembre 2019.

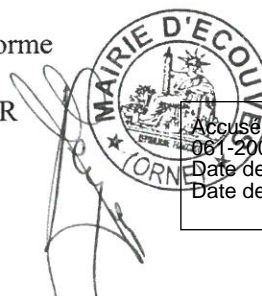
Il rappelle que ces tarifs sont fixés par la Communauté Urbaine d'Alençon (délibération du Conseil Communautaire du 28 Mars 2019).

Les prix des repas seront fixés comme suit :

<b><u>QF 2019/2020 ou Convives spécifiques</u></b>	<b><u>Prix du repas</u></b>
> à 876	4.04 €
De 585 à 876	3.32 €
De 336 à 584	2.40 €
De 232 à 335	1.52 €
- de 231	0.85 €
<u>Hors CUA</u>	5.93 €
Adultes	5.93 €
Enfants allergiques	0.85 €
Personnel communal	3.32 €

Les tarifs seront actualisés sur le règlement du service qui est distribué aux familles à chaque rentrée scolaire.

Pour copie conforme  
Le Maire  
Alain MEYER



Accusé de réception en préfecture  
061-200053700-20190626-37-2019-DE  
Date de télétransmission : 08/07/2019  
Date de réception préfecture : 08/07/2019